

(2003/C 268 E/004)

QUESTION ÉCRITE E-2415/02
posée par Jillian Evans (Verts/ALE) à la Commission

(14 août 2002)

Objet: Persécution des travailleurs humanitaires au Guatemala

Il semblerait que les travailleurs humanitaires au Guatemala soient ouvertement menacés, souvent par des individus armés, parce qu'ils tentent de venir en aide aux enfants des rues.

Quelle politique la Commission met-elle en œuvre pour s'assurer que le Congrès guatémaltèque se conforme à une récente décision de justice l'empêchant de faire obstruction à une loi qui aiderait des organisations non gouvernementales, comme Casa Alianza et la fondation Rigoberta Menchu Tum, à venir en aide aux enfants maltraités et incarcérés?

Réponse commune
aux questions écrites E-2407/02 et E-2415/02
donnée par M. Patten au nom de la Commission

(17 septembre 2002)

La Commission connaît très bien la situation décrite par l'Honorable Parlementaire et elle intervient à deux niveaux complémentaires, conformément à la résolution du Parlement européen sur la situation des droits de l'homme au Guatemala d'avril 2002.

Dans le cadre d'un dialogue politique, la Commission et les États membres rappellent aux autorités guatémaltèques combien il est important de promouvoir le bien-être de l'ensemble de la population guatémaltèque en se fondant sur les principes de démocratie, d'égalité, de non-discrimination, de paix et de justice sociale. Dans ce contexte, les institutions publiques locales sont invitées en permanence à décourager et à examiner toute attaque contre des défenseurs des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales (ONG).

En ce qui concerne la coopération, la Commission soutient des initiatives concrètes en faveur des enfants et de leurs familles dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la réinsertion des réfugiés, la lutte contre la drogue et la promotion de l'égalité des sexes. La Commission a également obtenu des résultats positifs lors de plusieurs actions spécifiques d'aide aux enfants de la rue menées par des ONG locales, dont Casa Alianza.

La coopération actuelle inclut un projet mené par ECPAT («Ending Child Prostitution, Pornography and Trafficking») qui vise à lutter contre le trafic d'enfants et leur exploitation commerciale en Amérique centrale. La contribution communautaire s'élève à quelque 450 000 euros pour la période 2001-2004. En outre, l'Union européenne soutient la création d'un centre de formation pour l'éducation populaire regroupant plusieurs ONG et acteurs de la société civile spécialisés dans l'aide aux enfants de la rue. Le financement total apporté par l'Union est d'environ 960 000 euros.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération instaurée par les accords de paix signés en 1996, la Commission encourage les autorités guatémaltèques, la police nationale et l'ensemble du système judiciaire à prévenir toutes les violations de l'État de droit, y compris celles concernant Casa Alianza ou la Fondation Rigoberta Menchu. Ce programme sera complété dans les prochains mois par une action spéciale destinée à aider le système judiciaire du Guatemala. L'un des objectifs spécifiques de cette initiative est de réduire le nombre d'arrestations préventives en tenant compte de la situation particulière des mineurs, y compris des enfants de la rue. La contribution communautaire s'élèvera à 10 millions d'euros sur une période de quatre ans.

Enfin, la stratégie communautaire de coopération avec le Guatemala «2002-2006», adoptée par la Commission en mai 2002, vise à rompre la spirale de la pauvreté et de l'exclusion qui frappe le Guatemala en garantissant la fourniture de services sociaux de base complets, la promotion de l'égalité des droits et de la dignité et la lutte contre la discrimination sociale et économique et l'impunité. Le budget global indicatif s'élèvera à 77 millions d'euros pour toute la période.

L'Union européenne est convaincue que son engagement soutenu en faveur du processus de paix au Guatemala permettra d'assurer le respect total des droits de l'homme et de l'État de droit dans ce pays.